Tonneins (47). Arrestation de Tarik Boujraoui, déjà condamné à plusieurs reprises pour viol et violences, après avoir torturé à mort William L., son voisin

23/12/2024 à 23h41



À la résidence des Tabacs, où William Lacoste aurait été tué sous les coups d'un de ses voisins, les langues se délient. Elles racontent comment un homme vulnérable a été victime des sévices de Tarik Boujraoui, auteur présumé des faits, condamné à plusieurs reprises pour viol et actes de violences.

Il aura fallu la mort brutale de l'un d'entre eux pour que l'on se parle un peu entre voisins de palier. Ce lundi matin 23 décembre, dans le hall d'entrée de la résidence des Tabacs, à Tonneins, en Lot-et-Garonne, plus personne n'ignore qu'un locataire est décédé après une série de coups. La veille, trois jours après les faits, le parquet d'Agen a communiqué dans la presse la trame de ce sinistre fait divers. Âgé de 47 ans, William Lacoste aurait succombé aux actes de torture infligés par l'un de ses voisins du dessus. Tarik Boujraoui, l'auteur présumé des faits, 36 ans, a été interpellé.

La nouvelle de l'arrestation de cet homme soulage les

résidents et délie un peu les langues. Les sentiments oscillent aussi entre fatalité, pitié pour la victime et colère.

Sud Ouest 23 décembre

Le crime aurait été commis dans la nuit de mercredi à jeudi. Le voisin, un trentenaire, filmait les séances de violences et d'humiliation

Un homme de 47 ans a été tué dans la nuit du mercredi 18 au jeudi 19 décembre après avoir subi des actes de torture et de barbarie de la part de son voisin, un homme de 36 ans très défavorablement connu de la justice et condamné à plusieurs reprises pour des faits de violence. Ce dernier, qui a été mis en examen et écroué, faisait vivre un calvaire à la victime, une personne handicapée, le tabassant régulièrement à coups de poing et de manche à balai, l'humiliant volontiers et filmant les scènes au moyen de son téléphone portable.

À sa victime, et à au moins une autre qui s'est déclarée par la suite – un médecin lui avait délivré quatre-vingt-dix jours d'incapacité totale de travail (ITT) l'été dernier à la suite des coups reçus –, le trentenaire extorquait de l'argent en les torturant. Jeudi matin, il a donné le coup de trop.

Sud Ouest 22 décembre